



**Déclaration de la CNIDH à la suite de graves violences survenues dans certaines localités de la Mairie et de l'intérieur du pays**

1. La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) condamne sans réserve les actes terroristes à l'aide de grenades et de fusils dans les quartiers de la Mairie de Bujumbura et ses environs, notamment à Ruziba, Kamenge, Carama et Gatumba, ainsi que les embuscades tendues ces derniers temps sur la voie publique dans la commune de Mugamba ou ailleurs.
2. L'objectif de ces malfaiteurs est de perturber la quiétude des populations innocentes au moment où la paix et la sécurité règnent partout dans le pays.
3. La Commission exprime ses condoléances les plus attristées aux familles éprouvées et sa solidarité avec tous les rescapés qui poursuivent leur traitement dans les unités de soins de santé.
4. La CNIDH encourage le Gouvernement du Burundi à poursuivre les enquêtes déjà entamées sur ces actes terroristes afin que les auteurs et leurs complices soient totalement identifiés et traduits devant la justice.
5. La CNIDH demande aux Forces de Défense et de Sécurité de renforcer les mesures de sécurité collective de la population burundaise et d'utiliser tous les moyens possibles permettant de prévenir, anticiper et répondre efficacement à ce genre de crime, en recourant au maximum possible à la coopération sous-régionale et, si nécessaire, à la doctrine de la défense préventive.
6. La CNIDH exhorte les responsables politiques, et tous ceux qui auraient des prétentions à faire valoir, de faire preuve de responsabilité dans leurs revendications et de s'abstenir de tout recours à la violence, et surtout de tout discours belliqueux, attitude, comportement, action ou omission de nature à encourager, provoquer, ou donner lieu à des actes odieux, comme

ceux observés ces derniers temps dans les lieux précités, qui relèvent de la barbarie insoutenable.

7. La CNIDH exhorte également les responsables politiques de tous bord à s'abstenir de toute tentative de récupération de ces incidents horribles à des fins politiciennes pour s'attirer des sympathies dans le bain de sang, au risque de raviver la division et la haine au sein de la population burundaise qui a déjà fait d'énormes progrès sur le chantier de l'unité et de la réconciliation, prélude à tout développement durable.

8. La CNIDH demande à la Communauté Internationale de condamner sans tergiversation ces actes terroristes et leurs commanditaires ; et de continuer à appuyer le Gouvernement du Burundi dans ses efforts de consolidation de la paix, de la sécurité et de la nation respectueuse des droits de l'homme.

9. A toute la population burundaise, la CNIDH demande de rester unie, solidaire, sereine et vigilante, et de dénoncer à bon escient tout mouvement suspect de nature à perturber la sécurité.

*« Ensemble faisons avancer les droits de l'homme au Burundi »*

Fait à Bujumbura, le 30 septembre 2021

Dr Sixte Vigny NIMURABA

